



## Note Conceptuelle

### **Webinaire sur le rôle du Système des Préférences Commerciales de l'OCI (SPC-OCI) dans le renforcement de l'intégration économique au profit des Etats membres du Groupe Africain de l'OCI**

Mercredi 19 février 2025

#### **Contexte:**

Le Système des Préférences Commerciales de l'Organisation de la Coopération Islamique (SPC-OCI) constitue un levier stratégique pour promouvoir le développement du commerce entre les États membres de l'organisation. Il vise à favoriser un Commerce Intra-OCI plus fluide et avantageux.

Lancé en 1981 et entré en vigueur en 2003, cet Accord a été complété par un protocole additionnel au régime intitulé « PRETAS », visant d'adapter ses dispositions aux réalités économiques contemporaines. Ce protocole est entré en vigueur en février 2010. Par ailleurs, les Règles d'Origine, dont l'objectif est d'identifier l'origine des produits éligibles aux réductions des taxes préférentielles dans le cadre du SPC-OCI, ont été mises en application en août 2011.

À ce jour, 13 États membres de l'OCI ont signé et ratifié les instruments juridiques du SPC-OCI.

Les étapes pratiques pour l'entrée en vigueur du Système Préférentiel de l'OCI (SPC-OCI) peuvent être résumées comme suit :

- 1. Ratification des Textes Juridiques :** l'Accord-cadre, le Protocole sur le Système de Tarifs Préférentiels du SPC-OCI et le Protocole sur les Règles d'Origine.
- 2. Élaboration des Listes de Marchandises :** identifier les marchandises couvertes par les préférences douanières (conformément à la dernière version du SH à 8 chiffres) et transmettre ces listes au Secrétariat du SPC (Bureau du COMCEC<sup>1</sup> et CIDC<sup>2</sup>).
- 3. Transmission des Signatures Officielles :** fournir au Secrétariat du SPC les échantillons des signatures des autorités compétentes sur les certificats d'origine, à des fins de diffusion auprès des autres pays bénéficiaires.

<sup>1</sup> COMCEC : Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de Coopération Islamique

<sup>2</sup> CIDC : Centre Islamique pour le Développement du Commerce, institution subsidiaire de l'OCI

**4. Annonce Officielle du Lancement du SPC-OCI** : les autorités nationales compétentes doivent notifier officiellement le lancement du système aux pays concernés et/ou publier cette information sur des plateformes électroniques (selon la dernière version du SH à 8 chiffres).

**5. Clarification des Procédures Nationales** : détailler les procédures liées à l'entrée des marchandises bénéficiant des préférences, notamment les documents requis (certificat d'origine, certificat de sécurité sanitaire, etc.).

Il convient de signaler que les 17 Etats membres du groupe africain de l'OCI, appartenant aux groupements régionaux CEMAC<sup>3</sup>, CEDEAO<sup>4</sup>, COMESA<sup>5</sup> et SADC<sup>6</sup>, n'appliquent pas encore le système SPC-OCI. L'état des lieux de la signature et de la ratification de ce système par ces pays est la suivante :

<b>PAYS SIGNANT ET RATIFIANT LES ACCORDS COMMERCIAUX PRÉFÉRENTIELS (SPC-OCI)</b>									
No.	Pays membres	Groupement	Accord-cadre		Protocole sur les tarifs préférentiels (PRETAS)		Protocole sur les Règles d'origine		Soumission des listes de produits objet de la préférence
			Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	
1	Cameroun	<b>CEMAC</b>	✓	✓	✓	✓	✓	---	
2	Gabon		✓	✓	---	---	-	---	
3	Tchad		✓	---	---	---	-	---	
4	Bénin	<b>CEDEAO</b>	✓	---	✓	---	✓	---	
5	Burkina Faso		✓	---	✓	---	✓	---	
6	Côte d'Ivoire		✓	---	✓	---	✓	---	
7	Guinée-Bissau		✓	---	✓	---	✓	---	
8	Niger		✓	---	✓	---	✓	---	
9	Nigéria		✓	---	✓	---	✓	---	
10	Sénégal		✓	✓	---	---	-	---	
11	Sierra Leone		✓	---	✓	---	✓	---	
12	Gambie		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
13	Guinée		✓	✓	✓	---	✓	---	
14	Togo		---	---	---	---	---	---	
15	Mali	---	---	---	---	---	---		
16	Ouganda	<b>COMESA</b>	✓	✓	---	---	-	---	
17	Mozambique	<b>SADC</b>	---	---	---	---	---	---	
			<b>14</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	

<sup>3</sup> **CEMAC** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

<sup>4</sup> **CEDEAO** : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest

<sup>5</sup> **COMESA** : Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe

<sup>6</sup> **SADC** : Communauté de Développement de l'Afrique Australe

Lors de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité des Négociations tenue au niveau ministériel les 10 et 11 juin 2024 à Istanbul - République de Türkiye, il a été procédé à l'examen des possibilités d'augmenter le nombre des pays qui appliquent ce système. Les discussions ont porté également sur un projet de « stratégie de négociation et un plan de travail pour l'expansion potentielle du SPC-OCI » présenté par la République de Türkiye.

### Objectifs de webinaire

Les objectifs de ce webinaire sont :

- La présentation des dispositions juridiques dudit système et les modalités pratiques de sa mise en œuvre.
- La sensibilisation des pays membres du groupe africain de l'OCI, sur l'importance d'adhésion au système SPC-OCI.
- La discussion des enjeux d'application de ce système pour ces pays, au regard de leurs engagements au niveau des Communautés régionales.

### Impact et résultats attendus :

- Développer une compréhension approfondie des conditions nécessaires pour la mise en place du système de préférences commerciales au sein de l'Organisation de la Coopération Islamique.
- Identifier l'importance stratégique de l'application du système pour réaliser les objectifs de l'OCI en matière de promotion du commerce Intra-OCI et de renforcement des partenariats économiques entre les pays membres.
- Proposer des recommandations et des pistes d'amélioration pour favoriser l'évolution, le succès du système et la compatibilité de ses objectifs avec les Accords de la CEMAC, de la CEDEAO, du COMESA et de la SADC.

### Participants :

- Les Représentants des Ministères chargés du Commerce et des Investissements des pays du Groupe Africain de l'OCI ;
- Les Autorités Douanières des pays du Groupe Africain de l'OCI
- Les Représentants des Communautés Economiques de la zone Africaine de l'OCI (CEMAC, CEDEAO, COMESA, SADC)

### Organisateurs :

Le CIDC et le Bureau de Coordination du COMCEC.

### Langues :

Français and anglais

### Responsables :

- Mme Soumya ELHASSANI : [s.elhassani@icdt-oic.org](mailto:s.elhassani@icdt-oic.org)
- Mme. Tilbe GOCUKLU : [tgocuklu@comcec.org](mailto:tgocuklu@comcec.org)

## Format :

Virtuel, avec des présentations Powerpoint, suivies de discussions et recommandations

## Lien zoom :

<https://us02web.zoom.us/j/84196332168?pwd=kY1AEoCoUbyEmF6vd1gz6sDH3bCJM.1>

## Date et heure :

- Mercredi 19 février 2025
- Durée : 2h30 minutes (10h00 - 12h30) (GMT+1), selon le programme ci-joint.